

DEPARTEMENT DE LA VENDEE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE



LES ACHARDS

COMMUNE DES ACHARDS

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 09 mars 2026

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 25
Nombre de conseillers représentés : 2
Nombre de conseillers ayant participé au vote : 27

L'an deux mille vingt six, le neuf mars deux mille vingt six à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune des Achards, dûment convoqué le 03/03/2026, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Michel VALLA, Maire.

Présents : Michel VALLA, Lynda PRUVOST, Gérard JOURDAIN, Christine GUILLOTEAU, Didier RETAILLEAU, Jean-Luc RABILLARD, Nicole EDOUARD, Evelyne BAUD, Yvon BRIANCEAU, Bertrand BURNAUD, Patricia BLANCHARD, Jean-Pierre CITEAU, Christelle GAUBERT, Stéphane DENIS-LUTARD, Mickaël ONILLON, Sarah MICHON, Vincent BELLEAU, Ingrid BERNARD, Antoine GUILLET, Charles-Bernard DRUGEON, Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Sophie CHATELLIER, Martial CAILLAUD, Isabelle LE BRUSQUET, Pauline CAILLONNEAU.

Absents donnant pouvoir : Nathalie KARCHER a donné pouvoir à Didier RETAILLEAU, Hélène LEMESLE a donné pouvoir à Patricia BLANCHARD

Absents excusés : 1

Absents : 7

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, Lynda PRUVOST a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte. Madame Marion CHAIGNE, Directrice Générale des Services, qui assiste à la séance, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire.

D09032026_18 : Création d'emplois pour accroissement temporaire et saisonnier d'activité

Vu l'article L332-23 du Code Général de la Fonction Publique,

Vu les besoins de la collectivité,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter les agents contractuels suivants pour faire face aux besoins liés aux accroissements (temporaire ou saisonnier) d'activités, à savoir :

Pour le service technique : du 01/06/2026 au 31/12/2026 (soit 7 mois) :

1. Travaux en espaces verts (*contrat initial*)
2. Entretien/nettoyage des bâtiments communaux (*contrat initial*)

Pour le service administratif:

3. Du 01/04/2026 au 30/06/2026 (soit 3 mois) : Missions de pilotage financier, comptabilité, suivi budgétaire et perspectives financières (prolongation contrat avec missions redéfinies)
4. Du 01/05/2026 au 31/08/2026 (soit 4 mois) : Accueil physique et téléphonique de la Mairie et secrétariat divers (prolongation contrat)

Le Code Général de la Fonction Publique permet aux collectivités d'avoir recours à des emplois contractuels, il est ainsi possible de créer un emploi pour accroissement saisonnier d'activité pour une durée de 6 mois sur une période de 12 mois consécutifs.

De même, il est possible de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité d'une durée de 12 mois maximum sur 18 mois consécutifs.

Sur proposition de Monsieur le Maire, il est ainsi proposé au Conseil Municipal de créer les quatre emplois temporaires et saisonniers suivants :

Au service technique :

1^{er} contrat :

- Motif du recours à un agent contractuel : un Contrat à Durée Déterminée pour Accroissement Temporaire d'Activité sur le fondement de l'article L332-23 1° du code général de la fonction publique,
- Durée du contrat : du 01/06/2026 au 31/12/2026 (soit 7 mois)
- Temps de travail : à temps complet (35h00)
- Nature des fonctions : Travaux en espaces verts

2^{ème} contrat :

- Motif du recours à un agent contractuel : un Contrat à Durée Déterminée pour Accroissement Temporaire d'Activité sur le fondement de l'article L332-23 1° du code général de la fonction publique,
- Durée du contrat : du 01/06/2026 au 31/12/2026 (soit 7 mois)
- Temps de travail : à temps non-complet (13h00)
- Nature des fonctions : Entretien/nettoyage des bâtiments communaux

Au service administratif :

3^{ème} contrat :

- Motif du recours à un agent contractuel : un Contrat à Durée Déterminée pour Accroissement Saisonnier d'Activité sur le fondement de l'article L332-23 2° du code général de la fonction publique,
- Durée du contrat : du 01/04/2026 au 30/06/2026 (soit 3 mois)
- Temps de travail : à temps non-complet (28h00)
- Nature des fonctions : Missions de pilotage financier, comptabilité, suivi budgétaire et prospectives financières

4^{ème} contrat :

- Motif du recours à un agent contractuel : un Contrat à Durée Déterminée pour Accroissement Temporaire d'Activité sur le fondement de l'article L332-23 1° du code général de la fonction publique,
- Durée du contrat : du 01/05/2026 au 31/08/2026 (soit 4 mois)
- Temps de travail : à temps complet (35h00)
- Nature des fonctions : Accueil physique et téléphonique de la Mairie et secrétariat divers

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **DE CREER** les 4 emplois (3 emplois temporaires et 1 emploi saisonnier) ci-dessous :

Au service technique :

1^{er} contrat :

- Motif du recours à un agent contractuel : un Contrat à Durée Déterminée pour Accroissement Temporaire d'Activité sur le fondement de l'article L332-23 1° du code général de la fonction publique,
- Durée du contrat : du 01/06/2026 au 31/12/2026 (soit 7 mois)
- Temps de travail : à temps complet (35h00)
- Nature des fonctions : Travaux en espaces verts

2^{ème} contrat :

- Motif du recours à un agent contractuel : un Contrat à Durée Déterminée pour Accroissement Temporaire d'Activité sur le fondement de l'article L332-23 1° du code général de la fonction publique,
- Durée du contrat : du 01/06/2026 au 31/12/2026 (soit 7 mois)
- Temps de travail : à temps non-complet (13h00)
- Nature des fonctions : Entretien/nettoyage des bâtiments communaux

Au service administratif :

3^{ème} contrat :

- Motif du recours à un agent contractuel : un Contrat à Durée Déterminée pour Accroissement Saisonnier d'Activité sur le fondement de l'article L332-23 2° du code général de la fonction publique,
- Durée du contrat : du 01/04/2026 au 30/06/2026 (soit 3 mois)
- Temps de travail : à temps non-complet (28h00)
- Nature des fonctions : Missions de pilotage financier, comptabilité, suivi budgétaire et prospectives financières

4^{ème} contrat :

- Motif du recours à un agent contractuel : un Contrat à Durée Déterminée pour Accroissement Temporaire d'Activité sur le fondement de l'article L332-23 1° du code général de la fonction publique,
 - Durée du contrat : du 01/05/2026 au 31/08/2026 (soit 4 mois)
 - Temps de travail : à temps complet (35h00)
 - Nature des fonctions : Accueil physique et téléphonique de la Mairie et secrétariat divers
-
- **DE PRECISER** que Monsieur le Maire, Michel VALLA, ou son représentant, mettra en œuvre les modalités de recrutement correspondantes au fur et à mesure des besoins rencontrés ;
 - **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire, Michel VALLA, ou son représentant à signer les contrats de recrutement correspondants et tous documents relatifs à l'exécution de la présente,

- **DE DIRE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois ci-dessus créés sont inscrits au budget 2026, chapitre 012.

La secrétaire de Séance,

Lynda PRUVOST,



Le Maire,

Michel VALLA



Fait et délibéré à Les Achards,
Les jours, mois et an susdits,
Publié sur le site internet le 11/03/2026
Au registre